PRESTATION Groupe Cegara

Accompagnement procédures INPI

Objectifs

- **Être accompagné dans vos formalités administratives** sur le site du guichet unique de l'INPI : création, modification ou cessation de votre entreprise agricole
- **S'assurer que votre dossier est conforme** aux exigences administratives

PORTAIL E-PROCÉDURES
VOS DÉMARCHES ET VOS TITRES EN LIGNE

Comment ?

- Nous vous informons du déroulé de la mission
- Nous réalisons la téléprocédure sur votre compte INPI Connect, en votre présence
- Nous assurons le suivi de l'avancement de votre dossier et intervenons auprès de la plateforme si nécessaire.
- Nous répondons aux demandes de complément de la plateforme pour garantir la conformité de votre dossier.

Documents remis

Une synthèse de la formalité télédéclarée

Éléments nécessaires

- Pièces justificatives demandées par l'INPI en fonction de la formalité à réaliser
- Une **identité numérique active**, permettant la signature électronique avancée pour les formalités de modification ou de cessation d'entreprise

Nos atouts

- Un conseil personnalisé et indépendant

	Tarifs non-adhérents	Adhérents	
		Remise	Tarifs
Tarifs horaires	105 € HT	*- 25 €*	80 € HT

Lisa BURLIN
Conseillère d'entreprise
05 53 64 47 37
contact@groupecegara.fr

Accompagnement à distance ou dans nos bureaux de Martillac (33) / Marmande (47) si besoin

GROUPE Cegara
Conseil et Expertise en Gestion - Analyse et Ressources Agricoles